Déclaration des principales incidences négatives sur la durabilité au titre de l'année 2025

Edmond de Rothschild (France)

Juin 2026

C1 : Public

EDMOND DE ROTHSCHILD

Sommaire

Introduction **3**

Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité **4**

Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement 4

Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption 7

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux 9

Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers 10

Description des politiques visant à identifier et à hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (Art.7) **11**

Priorisation des politiques 11

Politiques d'engagement (Art.8) **11**

Références aux normes internationales (Art.9) **11**

Introduction

Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité d'Edmond de Rothschild (France), LEI: 9695002JOWSRCLLLNY1.

Ce rapport sur les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité couvre la période de référence du 1er janvier au 31 Décembre 2025.

L'investissement responsable correspond pleinement aux valeurs du Groupe Edmond de Rothschild et nous avons choisi d'ancrer notre approche de l'investissement responsable dans les valeurs de la famille Rothschild. Nous avons pour objectif de promouvoir un modèle d'entreprise dans lequel la création de valeur est une question économique, environnementale et sociétale. Notre expertise Investissement Responsable s'inscrit pleinement dans notre politique d'Investissement Responsable et prend en compte les principales incidences négatives de nos décisions d'investissement. Edmond de Rothschild (France) s'appuie sur l'expertise de sa filiale Edmond de Rothschild Asset Management (France) et notamment sur l'équipe ISR de cette entité.

Le calcul des indicateurs PAI est effectué par le prestataire Wizzinvest. Edmond de Rothschild (France) lui communique les inventaires des mandats concernés ainsi que les données ESG des fournisseurs externes : MSCI et Carbon 4. Pour les investissements dans des fonds externes, Wizzinvest utilise les valeurs des indicateurs des PAI déclarées par les gestionnaires d'actifs externes dans le cadre de la publication des EET collectés via la solution MFEX. Wizzinvest calcule les PAI au niveau des fonds sur les positions de fin de trimestre (valeur, couverture, éligibilité). Wizzinvest utilise 6 méthodes de calculs différentes : pour les émissions de GES, pour l'empreinte carbone, pour l'intensité de GES des sociétés, pour les indicateurs PAI « numériques » (ex : part de la consommation/production d'énergies de sources non-renouvelables), pour les indicateurs PAI « binaires » (ex : exposition à des entreprises actives dans le secteur des combustibles), et pour les indicateurs PAI nécessitant un « comptage » (ex : nombre de pays associés à la dette souveraine et qui sont sujets à des violations sociales). Notons que le prestataire employé par la Banque a fait évolué sa méthodologie de calcul en 2023 (i.e. par rapport aux données reportées en 2022), pouvant ainsi impacter les PAI (voir infra).

À ce jour, toutes les informations ne sont pas disponibles sur l'ensemble des émetteurs repris dans notre univers d'investissement, par conséquent, la prise en compte des principaux impacts négatifs (PAI) dépend de la disponibilité et de la qualité des données. Edmond de Rothschild (France) indique ainsi dans ce document la couverture des données pour chaque PAI. A terme, la mise en œuvre progressive de la Directive 2022/2464/EU dite Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) permettra, via les normes européennes de reporting en matière de durabilité (ESRS), une meilleure couverture des indicateurs PAI.

Il est à noter que les incidences reportées pour 2024 et 2025 correspondent à la moyenne des PAI trimestriels.

Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés						
Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité		**Elément de mesure**	**Incidence 2025**	**Incidence 2024**	**Explication**	**Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante**
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1 en tonnes d'équivalents CO2	232 603	159 471,70	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 87% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 75% Unité : tonnes d'émissions de gaz à effet de serre (tGHG) Sources : MSCI et Carbon 4 Finance	La politique d'exclusion du groupe Edmond de Rothschild s'inscrit dans une démarche globale de développement durable et de responsabilité sociale et environnementale (RSE). Cette politique vise à exclure de ses investissements certaines entreprises ou secteurs d'activité qui ne respectent pas des critères éthiques, environnementaux ou sociaux spécifiques. Dans le cadre de sa stratégie de lutte contre le changement climatique Edmond de Rothschild (France) exclut pour les mandats de gestion promouvant les caractéristiques environnementales et/ou sociales les sociétés opérant dans les secteurs d'activités des énergies fossiles non-conventionnelles et du charbon thermique. **Période de référence suivante (2026)** La politique d'exclusion d'Edmond de Rothschild évolue en fonction des évolutions réglementaires et des attentes des parties prenantes, afin de rester alignée avec les meilleures pratiques du secteur et les objectifs de développement durable. **Comparaison historique** Les émissions de GES ont augmenté en absolu et également après normalisation du taux de couverture (+54%). Cette augmentation est due essentiellement au scope 3, dont les trois quarts de la variation provient des sociétés du secteur financier détenues en portefeuille. Cette variation est due à une augmentation du poids de ce secteur dans le portefeuille (+18%), à un changement méthodologique de notre fournisseur Carbon 4 Finance et à l'actualisation des données. La hausse des scopes 1 et 2 provient de l'augmentation de l'encours du portefeuille (+0,36Md EUR). Notre exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles a a légèrement baissé (-6%). La part de consommation et de production d'énergie non renouvelable est restée stable.
		Emissions de GES de niveau 2 en tonnes d'équivalents CO2	80 175	53 673,92	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 87% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 75% Unité : tonnes d'émissions de gaz à effet de serre (tGHG) Sources : MSCI et Carbon 4 Finance	
		Emissions de GES de niveau 3 en tonnes d'équivalents CO2	3 250 330	2 069 422,57	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 87% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 75% Unité : tonnes d'émissions de gaz à effet de serre (tGHG) Sources : MSCI et Carbon 4 Finance	
		Émissions totales de GES	3 563 108	2 282 568,19	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 87%	

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés						
Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité		**Elément de mesure**	**Incidence 2025**	**Incidence 2024**	**Explication**	**Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante**
					Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 75% Unité : tonnes d'émissions de gaz à effet de serre (tGHG) Sources : MSCI et Carbon 4 Finance	Concernant l'Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, celle-ci a fortement augmenté Cette hausse est portée par les secteurs NACE L, B, D, E et H.
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros investis	160	123,23	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 87% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 75% Unité : tonnes d'émissions de gaz à effet de serre rapporté à la valeur des entreprises (en millions d'euros) (tGHG/M EUR) Sources : MSCI et Carbon4 Finance	
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	2 069	1 304,11	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 87% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 73% Unité : tonnes d'émissions de gaz à effet de serre rapporté aux revenus des entreprises (en millions d'euros) (tGHG/M EUR) Sources : MSCI et Carbon 4 Finance	
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en %)	7%	7,01%	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 87% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 85% Unité : Pourcentage Sources : MSCI	

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés						
Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité		**Elément de mesure**	**Incidence 2025**	**Incidence 2024**	**Explication**	**Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante**
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %)	48%	47,26%	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 87% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 72% Unité : Pourcentage Sources : MSCI	
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	149	1,43	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 51% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 56% Unité : Gigawatt par M EUR de CA Emetteur Sources : MSCI	
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (exprimée en %)	9%	6.34%	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 87% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 84% Unité : Pourcentage Sources : MSCI	**Période de référence actuelle (2025)** Les enjeux de biodiversité sont intégrés dans la méthodologie propriétaire d'analyse ESG, EdR BUILD de notre filiale Edmond de Rothschild Asset Management (France). Les équipes de gestion utilisent cette notation pour évaluer le profil de risque ESG des sociétés présentes dans les portefeuilles des mandats de gestion promouvant les caractéristiques environnementales. La Biodiversité est un critère d'évaluation du Pilier E et en particulier du sous-pilier Management du risque environnemental : https://am.edmond-de-rothschild.com/media/oo3b1dgx/edram-politique-investissement-responsable.pdf Notre politique d'exclusion couvre des sujets liés à la préservation de la biodiversité, en particulier via l'exclusion de l'huile de palme. En effet, la production d'huile de palme est source de déforestation massive et génère une perte importante de biodiversité. **Période de référence suivante (20256)** Pas d'évolution rpévue en 2026.

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés						
Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité		**Elément de mesure**	**Incidence 2025**	**Incidence 2024**	**Explication**	**Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante**
						Comparaison historique : La part des activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité a augmenté. La hausse provient essentiellement d'une meilleure couverture de l'analyse.
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	1.84	0.07	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 87% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 10% Unité : Tonnes par M EUR Sources : MSCI	**Période de référence actuelle (2025)** Les enjeux liés au prélèvement et à l'utilisation de l'eau sont intégrés dans la méthodologie propriétaire d'analyse ESG, EdR BUILD de notre filiale Edmond de Rothschild Asset Management (France). Les équipes de gestion utilisent cette notation pour évaluer le profil de risque ESG des sociétés présentes dans les portefeuilles des mandats de gestion promouvant les caractéristiques environnementales L'utilisation et le prélèvement de l'eau sont des critères d'évaluation du Pilier E et du sous-pilier Management du risque environnemental : https://am.edmond-de-rothschild.com/media/oo3b1dgx/edram-politique-investissement-responsable.pdf **Période de référence suivante (2026)** Le taux de couverture de ce PAI reste faible et n'est pas encore une donnée divulguée systématiquement par les sociétés de gestion tierces pour les produits placés auprès de la clientèle en gestion discrétionnaire. **Comparaison historique** Nous ne sommes pas en mesure d'analyser l'évolution de cet indicateur compte tenu de son taux de couverture trop faible.
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0.7	0.56	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 87% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 74% Unité : Tonnes par M EUR Sources : MSCI	**Période de référence actuelle (2025)** Les enjeux liés au prélèvement et à la gestion des déchets sont intégrés dans la méthodologie propriétaire d'analyse ESG, EdR BUILD de notre filiale Edmond de Rothschild Asset management (France). Les équipes de gestion utilise cette notation pour évaluer le profil de risque ESG des sociétés présentes dans les portefeuilles des mandats promouvant les caractéristiques environnementales. L'utilisation et le prélèvement de l'eau sont des critères d'évaluation du Pilier E et du sous-pilier Management du risque environnemental : https://am.edmond-de-rothschild.com/media/oo3b1dgx/edram-politique-investissement-responsable.pdf **Période de référence suivante (2026)** Pas d'évolutions prévues pour 2026.

Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en %)	0,02%	0.03%	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 87% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 86% Unité : Pourcentage Sources : MSCI	**Période de référence actuelle (2025)** La politique d'exclusion du Groupe Edmond de Rothschild s'inscrit dans une démarche globale de développement durable et de responsabilité sociale et environnementale (RSE). Cette politique vise à exclure de ses investissements certaines entreprises ou secteurs d'activité qui ne respectent pas des critères éthiques, environnementaux ou sociaux spécifiques. Depuis 2023, la prise en compte de ces principes, prend la forme d'une liste d'exclusion ciblant les sociétés en violation des principes du pacte mondial des Nations Unies. Plus précisément sont exclues les entreprises qui ne respectent pas les dix principes du pacte mondiale des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme, aux normes du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption sont exclues des investissements. Cette politique est applicable aux mandats de gestion promouvant les caractéristiques environnementales et/ou sociales. Cet enjeu est un critère d'évaluation du Pilier G et en particulier du sous-pilier Ethique des affaires et droits fondamentaux. Pour plus de détails sur cette méthodologie : https://am.edmond-de-rothschild.com/media/oo3b1dgx/edram-politique-investissement-responsable.pdf **Période de référence suivante (20256)** Pas d'évolutions prévues pour 2026. **Comparaison historique** Nous constatons une diminution du nombre d'émetteurs sans processus et de mécanisme de respect des principes de l'UNGC. Cette baisse provient d'une meilleure couverture du portefeuille.
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations (exprimée en %)	1,65%	2,51%	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 84% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 82% Unité : Pourcentage Sources : MSCI	
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (exprimé en montant monétaire converti en euros)	10,45%	7,37%	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 87% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 64% Unité : Pourcentage Sources : MSCI	**Période de référence actuelle (2025)** L'écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé et la mixité au sein des organes de gouvernance sont intégrés dans la méthodologie de notre filiale Edmond de Rothschild Asset Management (France). Les équipes de gestion utilisent cette notation pour évaluer le profil de risque ESG des sociétés présentes dans les mandats de gestion promouvant des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Cet enjeu est un critère d'évaluation des piliers S et G le pilier S (sous-pilier : Management des Ressources Humaines et sous-pilier Conseil d'Administration et comité exécutif). Pour plus de détails sur cette méthodologie : https://am.edmond-de-rothschild.com/media/oo3b1dgx/edram-politique-investissement-responsable.pdf **Période de référence suivante (2026)** Pas d'évolution prévue en 2026-. **Comparaison historique** L'écart de rémunération entre les hommes et les femmes non corrigé augmente uniquement du fait de
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	32,12%	31,48%	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 88% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 77% Unité : Pourcentage Sources : MSCI	

						l'augmentation du taux de couverture des données. Hors effet couverture, cet indicateur est stable. La mixité au sein des organes de gouvernance est stable, après correction de la couverture.
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en %)	0,02%	0,01%	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 88% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 86% Unité : Pourcentage Sources : MSCI et Carbon 4	**Période de référence actuelle (2025)** La politique d'exclusion du Groupe d'Edmond de Rothschild (France) couvre les armes controversées et nous ne sommes donc pas exposés à ce type d'armes. **Période de référence suivante (206)** La liste d'exclusion Armes Controversées est revue annuellement. En 2026 avons aligné cette politique d'exclusion sur les armes explicitement interdites par le droit international et la loi française (clarification de la position de la Commission Européenne).

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros de produit intérieur brut	11,66	8,54	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 5% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 2% Unité : tonnes d'émissions de gaz à effet de serre rapporté au PIB (tCO2e/millions d'eur de PIB)) Sources : MSCI	**Période de référence actuelle (2025)** Le taux d'éligibilité et de couverture sont très faibles étant donné la faible proportion des fonds souverains dans les mandats offerts aux clients. **Période de référence suivante (2026)** Nous continuons à évaluer les fournisseurs de données et méthodologies pour pouvoir automatiser cette information dans l'analyse et la sélection de la dette des pays. **Comparaison historique** La valeur de cet indicateur a légèrement augment entre 2024 et 2025.
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national	4	4	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 4% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières :2% Unité : Nombre Sources : MSCI	**Période de référence actuelle (2025)** Cet indicateur PAI n'est pas suivi par les gérants concernés. **Période de référence suivante (2026)** A ce stade, il n'y a pas de développement automatisé prévu concernant les actifs souverains, compte tenu de la faible volumétrie de ces actifs. **Comparaison historique** Nous ne sommes pas en mesure d'analyser l'évolution de cet indicateur compte tenu de son taux de couverture trop faible.

		(valeur numérique)				
		Proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (exprimée en %)	0,01%	0,01%	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 4% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 2% Unité : Pourcentage Sources : MSCI	

Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers

Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles (exprimée en %)	N/A	N/A	N/A	N/A
Efficacité énergétique	18. Expositions à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique (exprimée en %)	N/A	N/A	N/A	N/A

Description des politiques visant à identifier et à hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (Art.7)

Priorisation des politiques

Edmond de Rothschild (France) propose une large gamme de produits et de solutions d'investissement dans le cadre de son activité de gestion de portefeuille pour compte de tiers.

Notre politique d'intégration des risques de durabilité en matière d'investissement définit le processus de sélection, d'évaluation et de suivi des émetteurs.

Une première étape de la prise en considération des incidences négatives sur les facteurs de durabilité de nos décisions d'investissements est constituée par les exclusions. L'équipe de gestion a formalisé une politique d'exclusions concernant les secteurs qui lui semblent les moins compatibles avec notre démarche d'investisseur responsable, tels que les armes controversées et, pour les mandats de gestion promouvant des caractéristiques sociales et/ou environnementales, le charbon thermique, les énergies fossiles non conventionnelles, le tabac et les sociétés en violation des principes du pacte mondial des Nations Unies

En allant plus loin, l'analyse ESG propriétaire intègre de nombreux critères sous l'angle à la fois risques et opportunités. Les thèmes évalués représentent des enjeux essentiels tels que le changement climatique, l'eau, la biodiversité, la sûreté et la sécurité, le développement humain, l'égalité des sexes, l'éthique des affaires et les pratiques de gouvernants responsables.

S'agissant des mandats de gestion promouvant des caractéristiques sociales et/ou environnementales, elle se prolonge par le choix d'une approche de sélection en absolu (Best-in-Universe) pour tous les fonds ouverts, à savoir la sélection d'émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG indépendamment de leur secteur d'activité. Ce modèle d'analyse privilégie ainsi clairement les secteurs et les activités tournés vers les solutions favorisant la durabilité et limite les investissements dans les secteurs plus risqués.

Politiques d'engagement (Art.8)

Sur l'exercice 2025, Edmond de Rothschild (France) n'a pas participé aux assemblées générales des émetteurs des titres inscrits dans les portefeuilles sous gestion

Références aux normes internationales (Art.9)

A la date de rédaction du présent rapport, Edmond de Rothschild (France) n'adhère pas à une charte, un code ou une initiative relative à l'intégration de critères ESG dans la politique d'investissement de ses mandats de gestion. Cependant, Edmond de Rothschild (France) s'appuie sur sa filiale Edmond de Rothschild Asset Management (France)

S'agissant des mandats de gestion promouvant des caractéristiques sociales et/ou environnementales, Edmond de Rothschild (France) s'appuie sur son délégataire Edmond de Rothschild Asset Management.

Edmond de Rothschild Asset Management (France) est signataire depuis 2010 des « Principles for Responsible Investment » des Nations Unies (PRI). À ce titre, Edmond de Rothschild Asset Management (France) s'engage à décliner opérationnellement et de manière progressive les 6 principes énoncés visant à prendre en compte les dimensions environnementale, sociale et de gouvernance dans la gestion de ses actifs.

Edmond de Rothschild Asset Management (France) affirme publiquement son engagement en faveur de l'Investissement Responsable en adhérant aux initiatives internationales suivantes :

- Global Statement on Investor Obligations and Duties » initié par l'UNEPFI et les PR, qui met l'accent sur la responsabilité fiduciaire dont l'investissement responsable est une composante
- International Investor Group on Climate Change (IIGCC) depuis mai 20231 qui permet aux investisseurs de collaborer sur les questions de changement climatique.

Par ailleurs, nous nous référons dans notre feuille de route climat au cadre d'analyse de la TCFD (Task Force for Climate related Financial Disclosure), de la SBTi (Sciences Based Target Initiative).

La méthodologie et la matrice d'analyse extra-financière de notre modèle EdR BUILD ont été déterminées et sont actualisées régulièrement à partir d'une étude des référentiels existants, parmi lesquels :

- Général : Pacte Mondial des Nations Unies, International Integrated Reporting Initiative (IIRC), Sustainability Accounting Standards Board (SASB)
- Environnement : Convention des Nations Unies sur le changement climatique, Accord de Paris sur le Climat, Taxonomie Verte de l'Union Européenne
- Social : Convention d'Ottawa (Mines anti-personnel) et Traité d'Oslo (Bombes à sous-munitions), Déclaration Universelle des droits de l'Homme, Conventions de l'OIT Gouvernance : Conventions des Nations Unies et de l'OCDE contre la corruption, Extractive Industries Transparency Initiative, principes de l'OCDE sur la gouvernance d'entreprise

https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Responsible-investment/OUR-ENGAGEMENT/FR/EDRAM-politique-investissement-responsable.pdf

AVERTISSEMENT

Le présent document est émis par Edmond de Rothschild (France) en juin 2026.

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue pas un élément contractuel. Toute reproduction ou utilisation de tout ou partie de son contenu est strictement interdite sans l'autorisation du Groupe Edmond de Rothschild La responsabilité d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) ne saurait être engagée par une décision prise sur la base de ces informations.

EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE)
47, rue du Faubourg Saint-Honoré
75401 - Paris Cedex 08 - France
Société Anonyme de droit français à Directoire et Conseil de Surveillance
Capital social : 83.075.820 euros
572 037 026 R.C.S. Paris
www.edmond-de-rothschild.